

*Transparence*

## Barèmes Honoraires Transactions\*

Type de mandat: Tous types de mandat

Concernant les taux d'honoraires TTC\*\* par tranche, ceux-ci sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Pour la vente:

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

\*\* : Les honoraires s'entendent toutes taxes comprises, TVA incluse au taux actuel de 20% et applicables sur le prix net vendeur.

PRIX DE VENTE	VALEUR
EN DESSOUS OU EGAL À 100 000 EUROS	Forfait de 7000 EUROS
DE 101 000 EUROS À 500 000 EUROS	6 %
EGAL OU AU DESSUS DE 500 001 EUROS	5 %

## Locations Habitations\*

(Baux d'habitation soumis à la loi du 06/07/1989)

### PART LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones tendues : 10 €/m<sup>2</sup>

Autres communes : 8 €/m<sup>2</sup>

Etat des lieux : 3 €/m<sup>2</sup>

### PART PROPRIETAIRE

7 % TTC du loyer annuel hors charges

La part d'honoraires due par le propriétaire ne peut être inférieure à celle du locataire et sera facturée à minima tel que défini pour la part locataire.

## Locations Locaux Commerciaux\*

10 % HT du loyer annuel HT et 10% HT du droit au bail HT

\* Pour l'ensemble du barème un devis pourra être conclu entre le mandat et le mandataire avec une modification des valeurs.